

Rentrée 2015

Pour que vive l'école !

Face à l'horreur, se retrouver, écrire, débattre

Le soir de l'attentat à Charlie Hebdo, le SNES a participé avec la FSU au rassemblement de la place de la République à Paris, ainsi que les sections départementales aux manifestations locales. Il a exprimé dès le lendemain son émotion et sa solidarité avec toutes les victimes. Il a appelé tous les personnels à participer aux diverses marches et rassemblements organisés le weekend qui a suivi, en solidarité avec les victimes des attentats de Charlie Hebdo et de la porte de Vincennes et de leurs proches, pour soutenir la rédaction de Charlie hebdo et défendre les valeurs de la République.

Le SNES a aussi publié sur son site des extraits de témoignages d'enseignants d'histoire-géographie, recueillis entre le 7 et le 10 janvier montrant les réactions des élèves, des enseignants et le débat qui s'est engagé à l'occasion sur le territoire.

Après cette immense mobilisation, le SNES et la FSU sont déterminés à faire primer la raison et rechercher ce qu'il convient de faire pour conforter la démocratie et ses valeurs.

D'abord, éviter déjà toutes tentatives d'amalgame et de stigmatisation qui exacerberaient encore davantage tous les fanatismes et obscurantismes. Ensuite, échanger et débattre sans renoncer aux valeurs qui fondent notre démocratie : liberté, égalité, fraternité, laïcité.

Ne pas en rester là !

Ces événements montrent combien la FSU Bretagne a eu raison d'organiser un stage de formation pour ses militants en octobre dernier sur le sens à donner aujourd'hui au combat pour la laïcité, avec le philosophe Henri Peña-Ruiz.

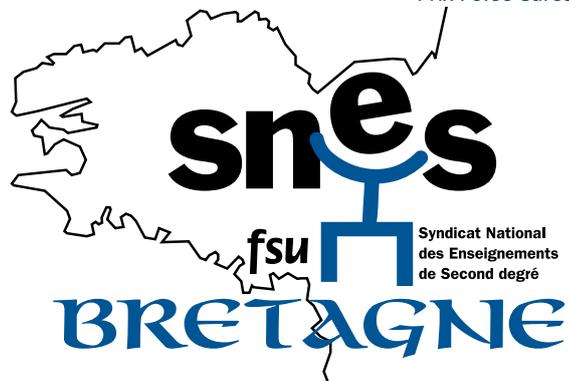
Ils montrent que le SNES et La FSU ont raison d'être exigeants pour les services publics : car les choix politiques et économiques ont appauvri les services publics et conduit à l'abandon de territoires entiers, au chômage massif des jeunes, à des discriminations et discours xénophobes. On ne peut se contenter de principes si ceux-ci ne font pas sens pour une partie des jeunes qui vivent l'inégalité, l'échec scolaire voire le décrochage.

Ils montrent que le SNES et La FSU ont raison d'être exigeants pour l'école, car comment poursuivre en profondeur le débat une fois l'émotion passée ? Comment mieux centrer les programmes sur les questions qui préoccupent les jeunes et qui se posent à notre société ? Comment mieux rendre les professeurs capables d'utiliser les ressources de leur discipline pour mieux former les jeunes ? Comment former des citoyens émancipés ?

Grève nationale le 3 février

Il faut un véritable engagement de la nation pour l'École et ses personnels, message que nous porterons lors de la journée de grève du 3 février : revalorisation, formation, conditions de travail améliorées !

Frédérique Lalys



Edito



Du soir de l'attentat de Charlie Hebdo au 11 janvier, la mobilisation citoyenne a été d'une force impressionnante, et en Bretagne tout particulièrement.

La liberté d'expression, l'ouverture à toutes les cultures et la défense farouche de la laïcité restent bien des marqueurs forts de la région. Alors que le débat national s'est depuis emballé autour de l'École, le SNES-FSU Bretagne rappelle avec constance dans toutes ses interventions publiques que **la laïcité en Bretagne, c'est le choix du réseau public pour faire vivre la mixité sociale et culturelle dans les classes.**

La rentrée 2015 qui se prépare activement dans nos établissements, ne connaîtra pourtant pas d'améliorations majeures dans l'Académie tant pour les moyens d'enseignement que pour les places disponibles dans les collèges et lycées publics de proximité. **Les réponses de l'État et des collectivités territoriales restent décidément bien frieuses au regard des attentes de la Nation pour la jeunesse.**

Parce qu'il permet d'affirmer clairement la professionnalité des enseignants du second degré et la réalité de leur travail, le nouveau décret statutaire est une opportunité pour revendiquer l'amélioration de nos rémunérations et de nos conditions de travail qui n'ont cessé de se dégrader ces dernières années. Le SNES-FSU y met toutes ses forces et son application doit être la plus favorable possible aux personnels. **Dans un contexte d'austérité budgétaire mais avec une hausse démographique ininterrompue, c'est la force collective de notre profession qui imposera la revalorisation**, d'autant que le rôle social et émancipateur de l'École et de ses personnels est à nouveau reconnu par tous. C'est le sens de la grève du 3 février dans l'Éducation à l'appel de la FSU. Saisissons l'occasion.

Gwénaél LE PAIH
26 janvier 2015

A l'appel du SNES-FSU
GRÈVE NATIONALE
Mardi 3 février 2015

- RÉMUNÉRATIONS
- MÉTIERS
- CONDITIONS DE TRAVAIL

Préparation de la rentrée 2015 : c'est parti !

Différentes instances paritaires se sont tenues dans l'académie en janvier : CTA (comité technique académique) le 20 janvier, CAEN (conseil académique de l'Éducation Nationale) le 16 janvier... Le secrétariat académique a par ailleurs rencontré le Recteur sur la rentrée 2015, le 8 janvier en audience. DGH, nouveau décret statutaire, missions indemnisées par l'IMP (indemnité pour missions particulières), concertation dans les établissements... sur ces deux pages, les informations utiles à connaître à cette étape des discussions en établissement. Par ailleurs, sur www.rennes.snes.edu, nous ouvrons un espace réservé aux syndiqués pour centraliser l'ensemble des documents, textes ou circulaires à connaître.

Dossier réalisé par Pierre-Yves Moré, Fabrice Rabat et Gwénaél Le Paih

Complément de service : du nouveau !

L'article 4 du décret permet au recteur d'imposer un complément de service lorsqu'un collègue ne peut assurer la totalité de ses heures dans son établissement. Cette rédaction permet de s'opposer à tout complément de service dès lors qu'il reste des HSA en nombre imposées aux autres collègues de la

discipline. Lorsque le complément de service est dans une autre commune, 1h de décharge statutaire est attribuée. La référence aux communes non limitrophes est supprimée : au moins 550 collègues qui étaient privés de l'heure en bénéficieront dorénavant pour une situation comparable.

Retour sur la rentrée 2014 : 120 emplois réinjectés dans les DGH par annulation d'heures supplémentaires.

Alors que le rectorat préparait la rentrée 2014 avec 100 emplois de plus à cette même période l'an dernier, il a dû se résoudre à en implanter finalement 220 (100 + 120). Une partie des HSA des DGH a été annulée pour cette opération. Des compléments de service voire des mesures de carte ont été retirés, davantage de moyens provisoires ont été créés pour asseoir à l'année des TZR, des stagiaires (plus nombreux avec les deux sessions des concours) ou des contractuels (le recours à la vacation est définitivement interdit). Ces transferts de ligne budgétaire doivent se poursuivre afin de tenir compte de la réalité des effectifs (des DASEN ont reconnu minorer volontairement les prévisions d'effectifs !). Avec les 104 nouveaux

emplois attribués par le ministère à l'académie pour la rentrée 2015, il manque déjà 16 emplois (120-104) pour maintenir les constats de la rentrée 2014 !

Rentrée 2014 2 nd degré public	Écart constat-prévision	
	Emplois HP	ETP HSA
Collèges	56	-48
LGT	52	-22
LP	12	-14
Total	120	-84

Ex : entre janvier et septembre 2014, les collèges ont récupéré 56 ETP (emplois temps plein) de professeur par une annulation de -48 ETP en HSA (soit une suppression de 48x18 HSA).

Après le conseil d'administration et avant le CTA du 31 mars : informez la section départementale du SNES.

Maintenons la pression pour que les DGH initiales soient abondées ! A l'annulation d'HSA, vient s'ajouter cette année la possibilité de compléter des services avec les IMP pour éviter des suppressions de postes ou compléments de service. **Les instances départementales (CTSD) seront réunies dans les 4 inspections académiques le 20 mars : toutes les situations d'établissements y seront abordées.** Adressez à cet effet aux sections départementales du SNES toutes les informations utiles : tableaux de DGH, TRMD, projet de répartition des premières IMP...

Dédoublage de la Philo en séries technologiques

Suite aux nombreuses actions auxquelles le SNES a fortement contribué, le ministère a écrit aux recteurs sur la nécessité de dédoubler en Philosophie dans les séries technologiques. Un premier pas qu'il faudra imposer sur le terrain pour que se concrétise un début de cadrage national sur les horaires. Le SNES est intervenu au CTA pour obtenir du recteur qu'il enjoigne les proviseurs à suivre cette consigne ministérielle.

Heures de chorale ; heure de vaisselle en collège (Sciences physiques et chimiques et SVT)

Ces heures sont dans la DGH en heures statutaires (et non financées en IMP).

Enseignement moral et civique à la rentrée 2015 : la fin de l'ECJS ?

C'est une crainte pour de nombreux collègues. La mise en œuvre envisagée (transversale et transdisciplinaire) laisse à penser qu'il s'agit bien d'un nouvel enseignement mais assuré par qui ? À la place de quoi ? La progression sur le cycle serait par ailleurs pilotée par le conseil pédagogique ou le conseil écoles/collège. Outre la parodie de consultation sur le programme, cet enseignement ne peut pas démarrer ainsi à la rentrée 2015 ! L'heure doit être à la réflexion, pas à la précipitation...

Expérimentation académique d'une LV2 en 5^{ème} : le rectorat poursuit mais n'élargit pas.

Environ 4 emplois pleins sont utilisés pour mener l'expérimentation sur les 11 collèges publics de l'académie (on compte aussi 24 collèges privés). Cette dotation particulièrement importante pour déroger aux horaires nationaux fait dire désormais au rectorat qu'il convient d'attendre les consignes nationales pour envisager une généralisation du dispositif. Le SNES défend un cadrage national fort pour préserver et développer la diversité de l'enseignement des langues vivantes, anciennes ou régionales.

Calcul des services : toutes les heures se valent.

Le décret 2014 acte le principe de la diversité des situations pédagogiques : classe entière, groupe, TP, TPE, AP, modules... sont des interventions décomptées de la même manière dans les services. La majoration de service pour effectifs faibles est donc supprimée (au moins 75 collègues en bénéficieront). Une prime (versement « automatisé ») de 1250 euros est versée pour au moins 6 heures (et non plus 8h) devant au moins 36 élèves.

Une pondération 1,1 s'applique à toutes les heures devant élèves de

1^{ère} et Terminale (somme plafonnée à 1h). La pondération de 1,25 s'applique désormais pour tous les BTS et à toutes les heures devant élèves. **Les dédoublements au lycée doivent être posés pour que chaque collègue au global bénéficie équitablement des pondérations** (car moins de dédoublements en 1^{ère} et Terminale, c'est désormais aussi moins d'heures pondérées). Le cadrage fort que revendique le SNES pour des horaires nationaux est une priorité que la profession doit faire entendre haut et fort au lycée.

IMP : une mauvaise réponse !

Le SNES milite pour la reconnaissance du travail réel des personnels et la revalorisation salariale. Le nouveau décret statutaire, qui reconnaît les missions liées aux heures d'enseignement (sans en alourdir la liste et sans contrôle possible de quiconque) est l'occasion de revendiquer haut et fort le doublement immédiat de l'ISOE (qui n'a connu aucune revalorisation depuis 1989). La nouvelle indemnité IMP, pour des missions complémentaires particulières et sur la base du volontariat, s'aligne sur le taux moyen des HSA des certifiés (1250€) quels que soient le corps ou le grade. Le SNES revendique qu'au moins cette IMP taux plein soit l'équivalent d'une HSA majorée hors classe agrégée, soit 2 031€. Par ailleurs, cette in-

demnité forfaitaire et annuelle peut être modulée : 312,50€ (quart de taux) ; 625€ (demi taux) ; 1250€ (taux plein) ; 2500€ (double taux) ; 3750€ (triple taux). Le SNES fait pression pour que la circulaire nationale fixe des taux d'indemnisation les meilleurs possibles pour les missions définies dans le décret à venir. Après échange en conseil pédagogique, le CA sera consulté sur les IMP. Des missions définies localement pourraient d'ailleurs être indemnisées (dans l'enveloppe restreinte), le recteur exerçant un contrôle a posteriori.

Le SNES demande que l'attribution d'une IMP taux plein (soit 1 250€) soit rapidement actée pour la gestion des laboratoires de technologie collège et de sciences, et la coordination EPS.

Les IMP : pour quoi ? pour qui ?

Le décret 2014 prévoit le principe de missions particulières, toutes sur la base du volontariat. Un décret spécifique doit être publié pour cadrer ces missions, une circulaire viendra le compléter pour fixer les taux d'indemnisation. Le SNES a fait repousser la parution de ces textes, les premières versions n'offrant que trop peu de cadrage national. Dans l'immédiat, le rectorat a retiré une petite fraction des HSA des DGH pour la transformer en IMP (indemnité pour missions particulières). Après la parution des textes, une dotation complémentaire arrivera dans les établissements et des réserves ont été faites par les services académiques... La ventilation de ces indemnités doit être présentée en CA (pour quoi, pour qui et pour quel montant) : le rectorat conseille un CA

spécifique en mars. **La publication des textes réglementaires est en effet indispensable avant une présentation formelle en CA.** Pour autant, une prévention de certaines indemnités peut faire l'objet d'une présentation en CA dès à présent. **Le SNES demande que la priorité dans l'attribution des IMP soit donnée aux gestions des laboratoires, particulièrement ceux de technologie collège et en sciences, et aux coordinations des disciplines.** Les IMP (à considérer à cette étape comme des HSA) peuvent venir par ailleurs compléter des services incomplets et éviter ainsi des compléments de service ou mesures de carte. Les IMP pour la coordination technique tertiaire, TICE et référent culture (l'IFIC est supprimée) seront attribuées ultérieurement par le rectorat.

► **Transparence et concertation : le rôle des instances réaffirmé !**

Le Recteur l'a rappelé aux chefs d'établissements dans son courrier du 23/12/14 : *« Je tiens par ce courrier à vous alerter préalablement sur l'importance que revêt cette réforme dont la réussite repose essentiellement sur votre capacité à instaurer ces changements dans la transparence et la concertation. »*

Il faudra pourtant convaincre encore certaines directions de jouer cartes sur table en présentant au CA la DGH avant mi-mars (date des CTSD) et en la faisant voter ! **Si le rappel de l'extrait supra ne convainc pas votre chef d'établissement, signalez-le aussitôt à la section académique du SNES qui agira.**

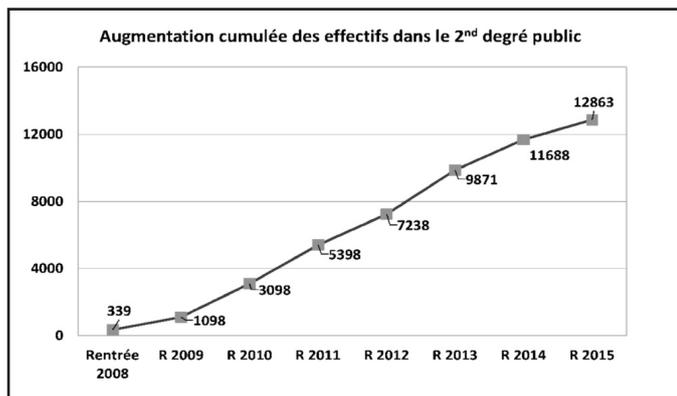
► **CPE : implanter des postes !**

Des établissements de plus de 600 élèves avec un seul CPE, d'autres dotés d'un seul mi-temps ou sans CPE pendant de longues plages de la semaine et toujours une dizaine d'établissements sans CPE ! Depuis 2008, alors que le nombre d'élèves explose (+ 13 000), le nombre de postes de CPE en établissements baisse (-2). Pourtant des moyens arrivent dans l'académie (+9 emplois de CPE) mais le rectorat en annule 7 pour financer des surnombres alors que des postes manquent sur le terrain ! Nous le dénonçons et demandons que les dizaines de postes de CPE qui manquent dans nos établissements soient créés... maintenant !

► **Carte des CIO : la lutte continue !**

La présentation de la nouvelle carte des CIO que le SNES conteste, a été repoussée au CTA du 31/03/15. Ce délai, s'il maintient des collègues dans l'incertitude, permet avant tout de maintenir la pression pour qu'aucun CIO de l'Académie ne ferme. Du temps supplémentaire pour agir et convaincre qu'il faut maintenir ce service public de proximité. Si des mesures de carte devaient intervenir, tant pour les COPsy et DCIO que pour les personnels administratifs, nous obtiendrons des délais supplémentaires pour les saisies de vœux. Nous n'en sommes pas là, notre objectif est bel et bien de ne voir aucun poste redéployé et aucun CIO fermé.

Quelques repères académiques !



Lecture : depuis la rentrée 2008, l'académie de Rennes a gagné 12 863 élèves dans le public avec seulement 75,5 nouveaux emplois de professeurs.

Retrait et dotation d'emplois de professeurs (en ETP = Poste en Equivalent Temps Plein).	
R 2008	- 235
R 2009	+ 22
R 2010	+ 3,5
R 2011	- 39
R 2012	- 55
R 2013	+ 175
R 2014	+ 100
R 2015	+ 104
Cumul depuis 2008	75,5

Effectifs dans le second degré en Bretagne

Privé	2013	2014	Prévision 2015	Cumul 3 ans
Collèges	276	319	-427	168
LP	191	-180	191	202
LGT	269	414	780	1463
Total (yc post bac)	707	736	613	2056

Lecture : depuis la rentrée 2013, 73,2% de la hausse d'effectifs dans le second degré en Bretagne est portée par le réseau public.

Public	2013	2014	Prévision 2015	Cumul 3 ans	Part du public sur l'augmentation globale public/privé sur 3 ans
Collèges	1045	345	-610	780	82,3 %
LP	662	-57	217	822	80,3 %
LGT	967	1453	1432	3852	72,5 %
Total (yc post bac)	2620	1817	1175	5612	73,2 %

Rentrée 2015 : le rectorat reçoit 104 emplois du ministère. 15 iront aux emplois académiques spécifiques (UNSS, PFA, ...), 4 aux ULIS et 85 aux dotations globales des collèges et lycées.

Lecture : à la rentrée 2015, avec un prévision de -610 élèves (soit environ -3 élèves par collège !), les collèges publics perdent 40 emplois au global. 23 emplois temps plein sont retirés des DGH, 86x18 HSA sont transformées et réattribuées en 69x18 IMP. Une réserve académique globale de 30x18 IMP est constituée (161-131). Au final, 115 emplois temps plein sont implantés en établissement (dont 136 en LGT), une preuve supplémentaire que les +104 attribués par le Ministère sont loin d'être suffisants !

Rentrée 2015 2nd degré public	Dotation globale	HP	HSA	IMP
Collèges - 610 élèves	-40	-23	-86	69
LGT + 1432 élèves	127	136	-49	40
LP + 217 élèves	-2	2	-26	22
Total + 1175 élèves	85	115	-161	131

Mouvement Intra
Serveur ouvert
du lundi 23 Mars 14h
au Vendredi 3 Avril 12h.

Avec une parution du guide mutation du rectorat le 2 février 2015. Le SNES Bretagne spécial Mutation dévalera les pentes après les vacances d'hiver.

INFO + Un stage académique et des rendez-vous dans chaque département pour mieux comprendre les nouveaux enjeux des décrets statutaires et indemnitaires et pour construire nos revendications.
Premières dates : le mercredi 4 mars à Brest et le jeudi 5 mars à Rennes.

